

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20261005-D--2026-43-AI
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 septembre 2026

Date de la convocation :
23/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur François MARDOC, maire.

Date d'affichage :
23/09/2026

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Etaient présents : Loëtitia Charlot, Hélène Cauvin, François Duhoux, Marie-Françoise Duval, Mickaël Forgeot, Monique Fossé, Dominique Grenier, Marie-Joëlle Leclerc, Nadine Legay, Sébastien Mabire, François Mardoc, Elisabeth Perrault, Thierry Porée, Antoine Picot, Yves Planque, Jérôme Prével, Céline Rossi, Rémy Travers

Etaient absents/excusés : Ludovic Cabart (pouvoir donné à Rémy travers),

Secrétaire de séance : Céline Rossi

Délibération n°2026-43 : demande de fonds de concours pour sécurisation et effacement de réseau

Mr le Maire explique au conseil que la commune souhaite engager avec le SDEM les études nécessaires, pour l'effacement et la sécurisation des réseaux électriques et de télécommunications situés rue des 3 Princesses et rue de Gaulle, afin de répondre aux difficultés récurrentes rencontrées sur ces secteurs et de contribuer ainsi à la modernisation des infrastructures.

Une priorité est accordée au secteur de la rue des 3 Princesses, qui connaît depuis plusieurs années des défaillances récurrentes du réseau, notamment des baisses de tension et des interruptions de service. Ces difficultés se sont particulièrement manifestées lors de la tempête Goretti, au cours de laquelle le secteur a été privé d'électricité pendant plusieurs jours, mettant en évidence la vulnérabilité des installations existantes.

Le caractère ancien des équipements et leur niveau de vétusté rendent aujourd'hui nécessaire une intervention visant à rénover et moderniser les réseaux, tout en améliorant leur fiabilité et leur résistance aux aléas climatiques. L'enfouissement des réseaux permettra également de supprimer les lignes aériennes existantes et d'améliorer durablement la qualité et la sécurité des infrastructures dans ce secteur.

Au regard de la récurrence des dysfonctionnements constatés et des conséquences qu'ils peuvent entraîner pour les habitants, il apparaît nécessaire d'engager prioritairement cette opération sur la rue des 3 Princesses, avant d'étendre la démarche à la rue de Gaulle, également concernée par un projet d'effacement des réseaux.

Mr le Maire présente la proposition financière du SDEM dont le montant total s'élève à 484 000 € HT (270 000 € HT pour la rue des 3 princesses et 214 000 € HT pour la rue de Gaulle).

Le montant des aides publique serait le suivant :

- Financement SDEM : 368 700 € HT (208 500 € HT pour les 3 princesses et 160 200 € HT pour la rue de Gaulle)
- Participation collectivité : 115 300 € HT (61 500 € HT pour les 3 princesses et 53 800 € HT pour la rue de Gaulle)
- Fonds de Concours 40% : 46 120 € HT (24 600 € HT pour les 3 princesses et 21 520 € HT pour la rue de Gaulle)
- Reste à charge commune : 69 180 € HT (36 900 € HT pour les 3 princesses et 32 280 € HT pour la rue de Gaulle)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le devis du SDEM, et donne pouvoir à Mr le Maire de solliciter le fonds de concours tel que présenté et à signer le devis et tous les documents nécessaires, afin d'engager les travaux de sécurisation et d'effacement du réseau.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 01/10/2026

La secrétaire de séance,
Céline ROSSI

Le Maire,
François MARDOC

